

*Télégramme du Département politique au Consulat de Suisse à Saigon¹**Confidentiel**[Berne,] 30 août 1971, 11 h 15*

Dans sa séance du 25 août, Conseil fédéral a décidé² reconnaître République démocratique du Vietnam. Cette nouvelle ne sera publiée que premier septembre issue séance Conseil fédéral, soit vers 19h, heure de Saigon. Informerons 1^{er} septembre matinée Chargé d'affaires vietnamien³ et Ambassadeur USA⁴ Berne⁵. Par ailleurs avons prié⁶ ambassade Paris informer confidentiellement 31 août⁷ déjà Délégué général de la RDVN Paris⁸. Veuillez demander entretien Ministère des Affaires étrangères (M. Weber suggère le Vice-Ministre Phuong ou le Secrétaire général⁹) pour premier septembre en fin après-midi (pas plus tôt) et communiquer verbalement ce qui suit: «Le Conseil fédéral a décidé de reconnaître la République démocratique du Vietnam et d'officialiser ainsi les relations de fait existantes. Cette décision est motivée par l'évolution politique sur le plan international, la volonté de la Suisse de marquer sa disponibilité avant tout dans le domaine humanitaire¹⁰ ainsi que son souci d'assurer l'universalité de ses relations. En ce qui concerne la forme des relations de la Suisse avec les deux Républiques, le Conseil fédéral veillera à ce qu'il y ait équilibre.» Recevrez séparément pour votre information personnelle «Presserohstoff¹¹» qui sera remis 1^{er} septembre à presse avec communiqué¹². Ajoutons également pour votre

1. *Télégramme N° 46 (copie d'envoi): CH-BAR#E2001E-01#1982/58#7244* (B.15.11.1). Rédigé par R. Baumgartner.*

2. *PVCF N° 1420 du 25 août 1971, dodis.ch/36057. Sur l'établissement des relations diplomatiques entre la Suisse et la République démocratique du Vietnam, cf. la lettre de R. Hartmann à P. Graber du 22 mars 1971, dodis.ch/36064; la notice de H. Miesch du 15 juin 1971, dodis.ch/35065; le PVCF N° 1156A du 7 juillet 1971, dodis.ch/36060; le PVCF N° 1735 du 11 octobre 1971, dodis.ch/36061; le compte rendu de F. Dubois du 28 septembre 1971, dodis.ch/36068; la notice de P.-A. Ramseyer du 8 octobre 1971, dodis.ch/36069; la notice de H. Miesch du 11 avril 1972, dodis.ch/36100 et le rapport de F. Châtelain de novembre 1972, dodis.ch/36107.*

3. *Bui Van Anh.*

4. *Sh. Davis.*

5. *Cf. le télégramme N° 583 de l'Ambassade de Suisse à Washington au Département politique du 31 août 1971, dodis.ch/36066.*

6. *Télégramme N° 222 du Département politique à l'Ambassade de Suisse à Paris du 26 août 1971, doss. comme note 1.*

7. *Cf. le télégramme N° 315 de l'Ambassade de Suisse à Paris au Département politique du 31 août 1971, doss. comme note 1.*

8. *Vo Van Sung.*

9. *Tran Van Lam.*

10. *Cf. doc. 149, dodis.ch/35604.*

11. *Cf. la circulaire aux missions diplomatiques suisses du 7 septembre 1971 avec la notice Presserohstoff du 1^{er} septembre 1971, CH-BAR#E2200.174#1985/195#38* (332.1).*

12. *Communiqué de presse Relations entre la Suisse et la République démocratique du Vietnam du 1^{er} septembre 1971, CH-BAR#E2004B#1991/233#11* (a.713).*



propre information qu'avons été amenés à prendre cette décision plus tôt que l'avions envisagé en raison risques détérioration situation intérieure Vietnam Sud et activité accrue éléments Vietcongs ce qui pourrait créer situation dans laquelle il nous serait de nouveau difficile de normaliser nos relations avec Hanoi. Veuillez câbler dès qu'aurez eu entretien¹³. Merci.

13. *Télégramme N° 59 du Consulat de Suisse à Saigon au Département politique du 1^{er} septembre 1971, CH-BAR#E2001E-01#1988/16#5984* (B.15.11). Sur la réaction de Saigon, cf. le télégramme N° 67 de J.-P. Weber au Département politique du 15 octobre 1971, dodis.ch/36110.*